

SAFETY DATA SHEET (SDS)

ENGAGE ANIMAL HEALTH 1030 Gordon Street Guelph, Ontario N1G 4X5 CANADA	FOR SDS INFORMATION: (519) 826-7878 24 HOUR EMERGENCY PHONE NUMBER CHEMTREC 1-800-424-9300	Fatal Attraction® Effective Date: September 14, 2016 Replaces: August 26, 2013
1. PRODUCT & COMPANY IDENTIFICATION		
PRODUCT NAME CHEMICAL NAME CHEMICAL FAMILY FORMULA SYNONYMS	Fatal Attraction® Not applicable Not applicable Proprietary None	MANUFACTURER SUPPLIER Troy Corporation 113 South 47th Avenue Phoenix, AZ 85043 Engage Animal Health 1030 Gordon Street Guelph, Ontario N1G 4X5 CANADA
2. HAZARDS IDENTIFICATION		
EMERGENCY OVERVIEW Fatal Attraction® is a blue granular material with a sulfurous odor. Excessive inhalation may be harmful. Toxic to birds, fish, aquatic invertebrates and mammals.		
OSHA REGULATORY STATUS This material is classified as hazardous under OSHA regulations		
POTENTIAL HEALTH EFFECTS		
ROUTES OF ENTRY Ingestion, skin contact, skin absorption, eyes, inhalation		
ACUTE EFFECTS		
INGESTION	Single dose oral toxicity is low. Swallowing small amounts during normal handling is not likely to cause harmful effects. Ingestion of excessive quantities may cause gastrointestinal irritation (nausea and vomiting). May cause cholinesterase inhibition.	
SKIN	Direct contact may cause slight skin irritation. Harmful if absorbed through skin.	
EYE CONTACT	Essentially non-irritating.	
INHALATION	Excessive inhalation may be harmful.	
CHRONIC EFFECTS Methomyl is a cholinesterase inhibitor. Symptoms include sweating, salivation, nausea, headache, diarrhea, vomiting, cyanosis, skin rash.		
TARGET ORGANS Central nervous system, eyes, skin, respiratory system.		
CARCINOGENICITY This product (or component) is not listed as a carcinogen according to OSHA, NTP, IARC, and ACGIH.		
MEDICAL CONDITIONS AGGRAVATED BY EXPOSURE May aggravate respiratory and skin disorders and allergies.		
POTENTIAL ENVIRONMENTAL EFFECTS Toxic to birds, fish, aquatic invertebrates and mammals. See Section 12 for additional information.		
3. COMPOSITION/INFORMATION ON INGREDIENTS The listed components are considered to be hazardous based on OSHA's Hazard Communication Standard. For further regulatory information, see Section 15.		
CHEMICAL NAME	CAS#	%
Methomyl	16752-77-5	1
(Z)-9-tricosene	27519-02-4	0.04
4. FIRST AID MEASURES		
INGESTION	Call a poison control center or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by the poison control center or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.	
SKIN CONTACT	Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control center or doctor for treatment advice.	
EYE CONTACT	Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing the eye. Call a poison control center or doctor for treatment advice.	
INHALATION	Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control center or doctor for further treatment advice.	
NOTES TO PHYSICIAN If cholinesterase inhibition is suspected, atropine by injection is antidotal. Have the product container or label with you when calling a poison control center or doctor, or going for treatment.		
5. FIRE FIGHTING MEASURES		
FLAMMABLE PROPERTIES This material may burn but does not ignite readily. Runoff from fire control or dilution water may cause pollution.		
FIRE EXTINGUISHING MEDIA	Suitable extinguishing media - Dry chemical, carbon dioxide, water spray, or regular foam. Use an extinguishing agent suitable for surrounding fires. Unsuitable extinguishing media - Water may cool but not be effective to extinguish fire.	
PROTECTION OF FIREFIGHTERS	Specific hazards arising from the chemical: Thermal decomposition may release the following hazardous substances Carbon monoxide, carbon dioxide. Protective equipment and precautions for firefighters: Move container from fire if you can do it without risk. Apply cooling water to sides of containers that are exposed to flames until well after fire is out. Avoid breathing vapors, keep upwind. Firefighters should use self-contained breathing apparatus with full facepiece.	

SAFETY DATA SHEET (SDS)

ENGAGE ANIMAL HEALTH 1030 Gordon Street Guelph, Ontario N1G 4X5 CANADA	FOR SDS INFORMATION: (519) 826-7878 24 HOUR EMERGENCY PHONE NUMBER CHEMTREC 1-800-424-9300	Fatal Attraction® Effective Date: September 14, 2016 Replaces: August 26, 2013
6. ACCIDENTAL RELEASE MEASURES Keep unnecessary people away from spill area. Wear protective equipment as specified in Section 8. Stop leak if you can do it without risk. For small dry spills, shovel material into clean, dry container and cover loosely; move containers from spill area. For large dry spill, cover spill with plastic sheet or tarp to minimize spreading or, if wet, dike far ahead of liquid spill for later disposal. If water pollution occurs, notify the appropriate authorities. Observe all Federal, State, and Local regulations regarding notifications of accidental releases.		
7. HANDLING & STORAGE Avoid contact with skin, eyes or clothing. Avoid breathing dust. Wash thoroughly after handling. Keep container tightly closed. Use only with adequate ventilation. Do not permit dust to collect on walls, floors, sills, ledges, machinery, or equipment. Avoid breakage of bagged material or spills of bulk material. Store away from incompatible substances in a cool, dry, ventilated area. Do not contaminate water, food, or feed by storage or disposal. Observe all Federal, State, and Local regulations when storing or disposing of this substance.		
8. PERSONAL PROTECTION/EXPOSURE CONTROLS		
EXPOSURE GUIDELINES	Methomyl	TWA:2.5 mg/m3ppm (ACGIH)
VENTILATION	Provide adequate ventilation or local exhaust to meet established exposure limits.	
EYE/FACE PROTECTION	Essentially non-irritating. If potential for contact with material exists, use safety glasses with sideshields or other approved eye protection.	
SKIN PROTECTION	Direct contact may cause slight skin irritation. Wear impervious gloves and apron to prevent skin contact.	
RESPIRATORY PROTECTION	A respiratory protection program meeting OSHA 1910.134 must be followed whenever workplace conditions warrant the use of a respirator. If exposure may exceed recommended limits, a NIOSH/MSHA-approved respirator should be used based on exposure levels found in the workplace.	
OTHER	Eyewash and safety shower should be available within the immediate work area for emergency use.	
9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES		
APPEARANCE	Blue granules	SPECIFIC GRAVITY AT 25°C. (Water=1) Not determined
ODOR	Sulfurous	BULK DENSITY Not determined
pH (5% aqueous solution)	Not determined	WATER SOLUBILITY Soluble
MELTING/FREEZING POINT	Not determined	EVAPORATION RATE (Butyl acetate=1) Not applicable
INITIAL BOILING POINT	Not applicable	VAPOR PRESSURE AT 20°C. Not applicable
FLASH POINT (ASTM D3278-96)		VAPOR DENSITY (Air=1) Not applicable
(Setaflash Closed cup)	Not applicable	VISCOSITY (Gardner) AT 20°C. Not applicable
FLAMMABLE LIMITS	Not applicable	% VOLATILES BY WEIGHT <1% (typ)
AUTOIGNITION TEMPERATURE	Not applicable	MOLECULAR WEIGHT Not applicable
DECOMPOSITION TEMPERATURE	Not determined	
10. STABILITY & REACTIVITY		
REACTIVITY	Stable under normal temperatures and pressures.	
CONDITIONS TO AVOID	Avoid heat or sources of ignition.	
INCOMPATIBILITY	Avoid contact with strong acids and bases.	
HAZARDOUS DECOMPOSITION	Decomposition may release carbon monoxide and carbon dioxide.	
HAZARDOUS POLYMERIZATION	Hazardous polymerization does not occur.	
11. TOXICOLOGICAL INFORMATION		
ACUTE ORAL EFFECTS LD50 (oral, rat) - 1400 mg/kg.		
ACUTE SKIN EFFECTS LD50 (dermal, rabbit) - 2010 mg/kg., Slight irritation (rabbit).		
ACUTE EYE EFFECTS Essentially non-irritating.		
ACUTE INHALATION EFFECTS LC50 (rat, 4 hr) - 2.31 mg/L.		
SUBCHRONIC EFFECTS AND OTHER STUDIES No data		
12. ECOLOGICAL INFORMATION		
ECOTOXICITY This product is toxic to birds, fish, aquatic invertebrates and mammals. Data on the active ingredient, methomyl, is as follows: LC50 (Lepomis macrochirus, 96 hr flow-through) - 370-480 µg/L. EC50 (Daphnia magna, 48 hr flow-through) - 7.6-31.7 µg/L.		
ENVIRONMENTAL FATE This product may cause adverse environmental impact. Avoid contamination of streams and sewers.		
13. DISPOSAL INFORMATION		
RCRA HAZARDOUS WASTE	This product is not a RCRA hazardous waste by definition.	
WASTE DISPOSAL PROCEDURE	The user of this material has the responsibility to dispose of unused material, residues, and containers in compliance with all Federal, State, and Local Regulations	
14. TRANSPORTATION INFORMATION		
DOT, IATA, IMDG This product does not meet the definition of any hazard class and therefore is not subject to DOT, IATA, and IMDG Regulations.		

SAFETY DATA SHEET (SDS)

ENGAGE ANIMAL HEALTH 1030 Gordon Street Guelph, Ontario N1G 4X5 CANADA	FOR SDS INFORMATION: (519) 826-7878 24 HOUR EMERGENCY PHONE NUMBER CHEMTREC 1-800-424-9300	Fatal Attraction® Effective Date: September 14, 2016 Replaces: August 26, 2013
--	---	---

15. REGULATORY INFORMATION

CERCLA SECTION 103 (40CFR302.4)
 This product contains the following toxic chemicals that require notification of the National Response Center of release of quantities of hazardous substances equal to or greater than the Reportable Quantities (RQ).

CHEMICAL NAME	CAS#	%	RQ (lbs)
Methomyl	16752-77-5	1	100

SARA SECTION 302 (40CFR355.30), SARA SECTION 304 (40CFR355.40)
 This product contains the following chemicals that require emergency planning based on Threshold Planning Quantities (TPQ) or release reporting based on Reportable Quantities (RQ).

CHEMICAL NAME	CAS#	%	TPQ (lbs)	RQ (lbs)
Methomyl	16752-77-5	1	500	100

SARA HAZARD CATEGORIES, SARA SECTIONS 311/312 (40CFR370.21)

ACUTE	CHRONIC	FIRE	REACTIVE	PRESSURE
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SARA SECTION 313 (40CFR372.65)
 This product does not contain any chemicals subject to the reporting requirements of the Emergency Planning and Community Right-to-Know Act of 1986.

CHEMICAL INVENTORIES

The ingredients of this product are all on the following Chemical Substance Inventories, are exempt from the inventories, or are otherwise compliant with inventory requirements of the governing agency.

TSCA <input checked="" type="checkbox"/> U.S.	EINECS <input checked="" type="checkbox"/> Europe	DSL/NDSL <input checked="" type="checkbox"/> Canada	AICS <input checked="" type="checkbox"/> Australia	ECL <input checked="" type="checkbox"/> Korea	MITI/ENCS <input type="checkbox"/> Japan	PICCS <input type="checkbox"/> Philippines
IECSC <input type="checkbox"/> China	NZIoC <input type="checkbox"/> New Zealand	NECI <input type="checkbox"/> Taiwan				

CALIFORNIA PROPOSITION 65
 This product does not contain any substances that are currently on the list of Known Carcinogens and Reproductive Toxins, at levels which would require a warning under the statute.

STATE RIGHT-TO-KNOW
 This product is regulated by the Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act (FIFRA) and is exempt from State Right-to-Know labeling requirements when labeled with an approved EPA label.
 EPA Registration No. 53871-3

WHMIS CLASSIFICATION Exempt

This product is registered in Canada under the Pest Control Products Act and is therefore exempt from WHMIS.

REGISTRATION NUMBER PCPA No. 24969

16. OTHER

REVISIONS Prepared by: Environmental and Regulatory Affairs Dept.
 This SDS has been revised in the following sections: (revisions indicated in left border)
 Effective Date

ABBREVIATIONS
 PNO - Particulates not otherwise classified
 STEL - Short-term exposure limit
 PNOR - Particulates not otherwise regulated
 TLV - Threshold limit value
 TWA - Time-weighted average

HMIS RATING				NFPA RATING		
HEALTH	FLAMMABILITY	REACTIVITY	PERSONAL PROTECTION	HEALTH	FLAMMABILITY	REACTIVITY
1	1	0	F	1	1	0

The information contained in this SDS is believed to be accurate and reliable as of issue date, but no representation, guarantee, or warranty, express or implied is made to the accuracy, reliability, or completeness of the information. It is provided for the purpose of complying with hazard communication regulations. It is not intended as performance information or specifications for the product. It is the user's responsibility to determine the suitability of the product for his own use. Troy Corporation does not assume legal responsibility for reliance on information herein. Fatal Attraction® is a trademark of Engage Animal Health Corporation.

LAST PAGE

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ (FTSS)

ENGAGE ANIMAL HEALTH 1030 Gordon Street Guelph, Ontario N1G 4X5 CANADA	POUR RENSEIGNEMENTS SUR LA FTSS : 1-800-994-7045 TÉL. D'URGENCE 24 HEURES/24 CHEMTREC 1-800-424-9300	Fatal Attraction® Date en vigueur 14 septembre 2016 Remplace: 26 août 2013
1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE		
NOM DU PRODUIT NOM CHIMIQUE FAMILLE CHIMIQUE FORMULE SYNONYMES	Fatal Attraction® Non applicable Non applicable Confidentiel Aucune	FABRICANT Troy Corporation 113 South 47th Avenue Phoenix, AZ 85043 FOURNISSEUR Engage Animal Health 1030 Gordon Street Guelph, Ontario N1G 4X5 CANADA
2. IDENTIFICATION DES DANGERS		
APERÇU D'URGENCE Fatal Attraction® est une matière granuleuse bleue dégageant une odeur de soufre. Une inhalation excessive peut être dangereuse. Toxique pour les oiseaux, les poissons, les invertébrés aquatiques et les mammifères.		
USAGES HOMOLOGUÉS PAR L'OSHA Cette matière est classée DANGEREUSE en vertu des règlements de l'OSHA.		
EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ		
CHEMIN DE PÉNÉTRATION Ingestion, contact par la peau, absorption par la peau, yeux, inhalation		
D'EFFETS AIGUË		
INGESTION	La toxicité orale à dose simple est faible. Le fait d'avaler de petites quantités durant la manutention normale ne devrait pas causer d'effets dangereux. L'ingestion de quantités excessives peut causer une irritation gastrointestinale (nausée et vomissement). Peut causer l'inhibition des cholinestérases.	
PEAU	Le contact direct peut causer une irritation légère de la peau. Nocif si absorbé par la peau.	
CONTACT AVEC LES YEUX	Essentiellement non irritante.	
INHALATION	Une inhalation excessive peut être dangereuse.	
EFFETS CHRONIQUES Le méthomyl est un inhibiteur des cholinestérases. Symptômes : hyperhidrose, hypersalivation, nausées, céphalées, diarrhée, vomissements, cyanose, éruption cutanée.		
ORGANES CIBLES Le système nerveux central, les yeux, peau, le système respiratoire.		
CANCÉROGÉNÉCITÉ Ce produit (ou composant) n'apparaît pas sur la liste des carcinogènes selon OSHA, NTP, IARC et ACGIH.		
CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION Peut aggraver des troubles ou allergies de la respiration et de la peau.		
EFFETS POTENTIELS SUR L'ENVIRONNEMENT Toxique pour les oiseaux, les poissons, les invertébrés aquatiques et les mammifères. Consulter la section 12 pour des renseignements supplémentaires.		
3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS		
Les composés énumérés sont jugés dangereux au sens de la norme relative à la communication des renseignements sur les matières dangereuses (Hazard Communication Standard) de l'OSHA. Plus de plus amples renseignements de nature réglementaire, voir la section 15.		
NOM CHIMIQUE	N° CAS	%
Le méthomyl	16752-77-5	1
(Z)-9-tricosène	27519-02-4	0,04
4. MESURES DE PREMIERS SOINS		
INGESTION	Appeler un centre anti-poison ou un docteur immédiatement pour recevoir des conseils de traitement. Donner un verre d'eau à boire à la personne si elle est capable d'avaler. Ne pas provoquer de vomissements à moins que le centre anti-poison ou le docteur ne vous dise de le faire. Ne rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente.	
CONTACT AVEC LA PEAU	Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15-20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un docteur pour recevoir des conseils de traitement.	
CONTACT AVEC LES YEUX	Tenir l'oeil ouvert et le rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un docteur pour recevoir des conseils de traitement.	
INHALATION	Porter la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler 911 ou une ambulance, puis lui administrer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un docteur immédiatement pour recevoir des conseils supplémentaires de traitement.	
NOTES AU MÉDECIN	En cas d'inhibition des cholinestérases soupçonnée, injecter de l'atropine comme antidote. Ayez le récipient ou l'étiquette du produit avec vous quand vous appelez un centre antipoison ou un docteur, ou si vous allez vous faire traiter.	
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE		
INFLAMMABILITÉ	Ce matériau peut brûler mais ne prend pas feu facilement. La décharge provenant de la lutte contre l'incendie ou de l'eau de dilution peut causer de la pollution.	
MÉDIA D'EXTINCTION	Moyens d'extinction appropriés - La poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, jet d'eau ou regular foam. Utiliser un agent extincteur adéquat pour éteindre les feux aux abords. Moyens d'extinction inappropriés - L'eau peut refroidir, mais peut ne pas être efficace pour éteindre un incendie.	

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ (FTSS)

ENGAGE ANIMAL HEALTH 1030 Gordon Street Guelph, Ontario N1G 4X5 CANADA	POUR RENSEIGNEMENTS SUR LA FTSS : 1-800-994-7045 TÉL. D'URGENCE 24 HEURES/24 CHEMTREC 1-800-424-9300	Fatal Attraction® Date en vigueur 14 septembre 2016 Remplace: 26 août 2013	
PROTECTION DES INTERVENANTS	Risques spécifiques provenant du produit chimique: La décomposition thermique peut libérer les substances dangereuses suivantes Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. Équipement de protection et précautions pour les pompiers Déplacer le contenant loin de la zone de l'incendie si vous pouvez le faire sans risque. Appliquer de l'eau fraîche sur les parois des barils qui sont exposés aux flammes jusqu'à ce que le feu soit éteint depuis un bon moment. Éviter de respirer les vapeurs. Rester en amont par rapport au vent. Les pompiers doivent utiliser des appareils respiratoires autonomes avec un masque complet.		
6. MESURES EN CAS DE FUITES ACCIDENTELLES Tenir les personnes non indispensables à l'écart de la zone du déversement. Porter de l'équipement de protection comme spécifié à l'Article 8. Arrêter la fuite si cela peut être fait sans risque. Pour les petites quantités de matériel déversé sec, ramassez le matériel à la pelle et versez-le dans un conteneur propre, sec et couvrez-le approximativement; placez les conteneurs à l'écart de la zone du déversement. Pour les quantités importantes de matériel déversé sec, couvrez le matériel déversé avec une large feuille ou bâche en plastique pour empêcher qu'il ne se répande davantage ou, si le matériel est mouillé, créez une digue bien à l'écart du matériel déversé pour en disposer plus tard. Si la pollution de l'eau se produit, aviser les autorités appropriées. Observer tous les règlements fédéraux, d'état, provinciaux et locaux concernant les avis de fuites accidentelles.			
7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE Éviter le contact avec la peau, les yeux, ou les vêtements. Évitez de respirer la poussière. Se laver soigneusement après la manutention. Garder le contenant hermétiquement fermé. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Ne permettez pas à la poussière de s'accumuler sur les murs, les sols, les rebords, les corniches, les machines, ou les équipements. Évitez les fuites de matériel provenant d'un sac ou les déversements de larges quantités de matériel. Entreposer loin de substances incompatibles dans une zone fraîche, sèche et bien aérée. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour être humains ou pour bétail par l'entreposage ou la mise au rebut. Observer tous les règlements fédéraux, d'état, provinciaux et locaux concernant l'entreposage et la mise au rebut de cette substance.			
8. PROTECTION PERSONNELLE/CONTRÔLES D'EXPOSITION			
RECOMMANDATIONS RELATIVES A L'EXPOSITION			
	Le méthomyl	TWA:2.5 mg/m3ppm (ACGIH)	
VENTILATION	Fournir une ventilation adéquate ou un pot d'échappement local pour se conformer aux limites d'exposition publiée.		
PROTECTION DES YEUX/VISAGE	Essentiellement non irritante. Si un potentiel contact avec le matériel existe, utiliser des lunettes de sûreté avec des protections latérales ou autres approuvées pour la protection des yeux.		
PROTECTION DE LA PEAU	Le contact direct avec la peau peut occasionner une légère irritation. Porter des gants imperméables et un tablier pour prévenir le contact avec la peau.		
PROTECTION RESPIRATOIRE	Un programme de protection respiratoire satisfaisant à la norme OSHA 1910.134 doit être mis en place lorsque les conditions de travail justifient le port d'un appareil respiratoire. Si l'exposition risque de dépasser les limites recommandées, un appareil respiratoire homologué NIOSH/MSAH doit être utilisé selon les niveaux d'exposition observés sur le lieu de travail.		
AUTRE	Des bains d'yeux et des douches de sécurité devraient être disponibles à la zone de travail immédiate en cas d'urgence.		
9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES			
APPARENCE	Granules bleues	POIDS SPÉCIFIQUE À 25 °C (Eau=1)	Non disponible
ODEUR	Sulfureux	MASSE VOLUMIQUE EN VRAC	Non disponible
pH (Solution aqueuse à 5%)	Non disponible	SOLUBILITÉ DANS L'EAU	Soluble
POINT DE CONGÉLATION/FUSION	Non disponible	TAUX D'ÉVAPORATION (acétate de butyle=1)	Non applicable
POINT D'ÉBULLITION INITIALE	Non applicable	PRESSION DE VAPEUR À 20 °C	Non applicable
POINT D'ÉCLAIR (ASTM D3278-96) (Creuset fermé Setaflash)	Non applicable	DENSITÉ DES VAPEURS (Air = 1)	Non applicable
LIMITES INFLAMMABLES	Non applicable	VISCOSITÉ (Gardner) À 20 °C	Non applicable
TEMP. D'AUTOALLUMAGE	Non applicable	% VOLATILES PAR POIDS	<1% (typ)
TEMPÉRATURE DÉCOMPOSITION	Non disponible	POIDS MOLÉCULAIRE	Non applicable
10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ			
RÉACTIVITÉ	Stable sous des températures et pressions normales		
CONDITIONS À ÉVITER	Éviter la chaleur ou les sources d'allumage		
INCOMPATIBILITÉ	Éviter tout contact avec les acides et bases forts.		
DÉCOMPOSITION DANGEREUSE	Une décomposition peut dégager du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.		
POLYMÉRISATION DANGEREUSE	La polymérisation dangereuse ne se produit pas.		
11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES			
EFFETS AIGUS PAR VOIE ORALE			
DL50 (orale, rat) - 1400 mg/kg.			
EFFETS AIGUS SUR LA PEAU			
DL50 (cutanée, lapin) - 2010 mg/kg. Légère irritation (lapin).			
EFFETS AIGUS SUR LES YEUX			
Essentiellement non irritante.			
EFFETS AIGUS DE L'INHALATION			
CL50 (rat, 4 h.) - 2,31 mg/L.			
EFFETS SUBCHRONIQUE ET AUTRES ÉTUDES			
Aucune donnée			

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ (FTSS)

ENGAGE ANIMAL HEALTH 1030 Gordon Street Guelph, Ontario N1G 4X5 CANADA	POUR RENSEIGNEMENTS SUR LA FTSS : 1-800-994-7045 TÉL. D'URGENCE 24 HEURES/24 CHEMTREC 1-800-424-9300	Fatal Attraction® Date en vigueur 14 septembre 2016 Remplace: 26 août 2013				
12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES						
ÉCOTOXICITÉ Ce produit est toxique pour les oiseaux, les poissons, les invertébrés aquatiques et les mammifères. Des données sur l'ingrédient actif, le méthomyl, sont les suivantes : CL50 (Lepomis macrochirus, 96 h essai dynamique) - 370-480 µg/L. EC50 (grande daphnie, 48 h essai dynamique) - 7,6-31,7 µg/L.						
ÉVOLUTION OU DEVENIR DANS L'ENVIRONNEMENT Ce produit peut avoir un impact négatif sur l'environnement. Éviter la contamination des courants d'eau et égouts.						
13. RENSEIGNEMENTS DE MISE AU REBUT						
DÉCHET DANGEREUX AU SENS DE LA RCRA Ce produit n'est pas un déchet dangereux au sens de la RCRA.						
PROCÉDURE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS L'utilisateur de cette matière est tenu d'éliminer les quantités inutilisées, les résidus et les contenants conformément aux lois fédérales, étatiques et régionales.						
14. RENSEIGNEMENTS SUR LES TRANSPORTS						
DOT, IATA, IMDG Ce produit n'est pas conforme à la définition de toute catégorie de danger et n'est donc pas assujéti aux règlements DOT, IATA et IMDG.						
15. INFORMATION SUR LES RÈGLEMENTS						
LE SECTION DE CERCLA 103 (40CFR302,4) Ce produit contient les substances chimiques suivantes visées par l'obligation de déclaration au centre national d'information (National Response Center) des États-Unis en cas de déversement de quantités de substances dangereuses égales ou supérieures aux quantités à déclarer (Reportable Quantities - RQ).						
<u>NOM CHEMIQUE</u>	<u>N° CAS</u>	<u>%</u>	<u>RQ (livres)</u>			
Le méthomyl	16752-77-5	1	100			
LE SECTION DE SARA 302 (40CFR355.30), LE SECTION DE SARA 304 (40CFR355,40) Ce produit contient les substances chimiques suivantes requérant la planification de mesures d'urgence d'après la détermination des quantités seuils (TPQ - Threshold Planning Quantities) ou dont la déclaration est obligatoire d'après les quantités à déclarer (RQ - Reportable Quantities).						
<u>NOM CHEMIQUE</u>	<u>N° CAS</u>	<u>%</u>	<u>TPQ (livres)</u>	<u>RQ (livres)</u>		
Le méthomyl	16752-77-5	1	500	100		
CATÉGORIES DE DANGER SELON LA SARA, LES SECTIONS DE SARA 311/312 (40CFR370,21)						
AIGUS	CHRONIQUES	FEU	RÉACTIF	PRESSION		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
LE SECTION DE SARA 313 (40CFR372,65) Ce produit ne contient aucune substance chimie assujéti aux obligations de déclaration prévues dans la loi américaine sur la planification des interventions d'urgence et sur le droit de savoir de la communauté (Emergency Planning and Community Right-to-Know Act) de 1986.						
INVENTAIRES CHIMIQUES Les ingrédients de ce produit sont tous sur les inventaires de substances chimiques suivants et sont exempts des inventaires, ou sont autrement conformes aux exigences de l'inventaire de l'agence gouvernementale						
TSCA	EINECS	DSL/NDL	AICS	ECL	MITI,ENCS	PICCS
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
É.-U.	Europe	Canada	Australie	Corée	Japon	Philippines
IECSC	NZIoC	NECI				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Chine	Nouvelle-Zélande	Taiwan				
PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE Ce produit ne contient aucune substance chimie figurant actuellement sur la liste des agents cancérigènes et toxiques pour la reproduction connus, à des concentrations qui requièrent une mise en garde en vertu de la loi.						
DROIT DE SAVOIR DES ÉTATS Ce produit est assujéti à la loi fédérale américaine sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides (FIFRA - Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act) et exempté des exigences d'identification sur l'étiquette liées au droit de savoir des états lorsqu'il porte le label de l'Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement (EPA - Environmental Protection Agency). Numéro d'enregistrement EPA 53871-3						
CLASSIFICATION SIMDUT Exempt						
Ce produit est enregistré selon la loi sur les produits de désinsectisation (Pest Control Products Act) et est par conséquent exempt du SIMDUT						
NUMÉRO D'ENREGISTREMENT		PCPA N° 24969				

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ (FTSS)

ENGAGE ANIMAL HEALTH 1030 Gordon Street Guelph, Ontario N1G 4X5 CANADA	POUR RENSEIGNEMENTS SUR LA FTSS : 1-800-994-7045 TÉL. D'URGENCE 24 HEURES/24 CHEMTREC 1-800-424-9300	Fatal Attraction® Date en vigueur 14 septembre 2016 Remplace: 26 août 2013
--	---	---

16. AUTRE
REVISIONS Préparé par : Environmental and Regulatory Affairs Dept.
 Cette FTSS a été révisée dans les sections suivantes : (révisions indiquées sur la bordure de gauche)
 Date en vigueur

ABRÉVIATIONS
 PNOG - Particules non classifiées autrement PNOR - Particules non réglementées autrement
 STEL - Limite d'exposition à court terme TLV - Valeur limite admissible TWA - Concentration maximale autorisée

ÉVALUATION DE HMIS®				ÉVALUATION DE NFPA		
SANTÉ	INFLAMMABILITÉ	RÉACTIVITÉ	PROTECTION INDIVIDUELLE	SANTÉ	INFLAMMABILITÉ	RÉACTIVITÉ
1	1	0	F	1	1	0

L'information contenue dans la présente fiche signalétique est réputée exacte et fiable au moment de sa diffusion, mais aucune garantie ou déclaration explicite ou implicite n'est faite quant à la précision, fiabilité ou l'intégralité de cette information. Elle est fournie afin de se conformer à la réglementation en matière de communication des dangers. Elle ne vise pas à fournir de l'information sur la performance ni sur les spécifications du produit. Il incombe à l'utilisateur de déterminer l'adéquation du produit pour l'usage qu'il compte en faire. Troy Corporation ne peut être tenue légalement responsable de l'utilisation qui est faite de l'information contenue dans cette fiche. Fatal Attraction® est une marque de commerce d'Engage Animal Health Corporation.

DERNIÈRE PAGE